

L'an deux mil vingt-trois, le 26 Octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Alliance Pastorale – Proposition d'acquisition du bâtiment rue de la Gartempe

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition du bâtiment appartenant à l'Alliance Pastorale. Une rencontre avait déjà eu lieu courant 2022 mais le projet semblait à l'arrêt. Lorsque l'entreprise a été recontacté, la commune a appris qu'un acheteur était sur le dossier. Il s'agit de Monsieur Pierre LOUISE avec lequel la commune s'est entretenue avant le conseil municipal puis lors du conseil municipal du 26 octobre.

Une demande auprès du Domaine a été faite pour estimer la valeur financière du bien le 24/10/2023, mais le délai d'instruction est de 3 mois.

En parallèle, la commune a vu avec un notaire pour connaître les frais d'acquisition du bien qui s'élève à 1 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de faire une proposition d'acquisition du bien pour 50 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

Fait à ANTIGNY, le 2 Novembre 2023

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

AR Prefecture

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

086-218600062-20231026-26102023_50-DE
Reçu le 07/11/2023